



Casino, Guichard-Perrachon

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 22 AVRIL 2013

Compte-rendu

Lors de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire qui s'est réunie le 22 avril 2013 au Palais Brongniart, le nombre d'actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance était de :

- 2 067 à l'Assemblée générale ordinaire, détenant 83 782 871 actions (soit 74,35% des actions ayant le droit de vote) et représentant 124 835 106 droits de vote,
- 2 050 à l'Assemblée générale extraordinaire, détenant 83 724 747 actions (soit 74,30% des actions ayant le droit de vote) et représentant 124 728 431 droits de vote.

Toutes les résolutions soumises au vote des actionnaires ont été adoptées.

Les comptes annuels et consolidés de l'exercice 2012 ont été approuvés ainsi que l'affectation du résultat se traduisant par la distribution d'un dividende de 3,00 € par action mis en paiement le 29 avril 2013 (date de détachement : 24 avril 2013). De même, l'Assemblée générale a approuvé chacune des trois conventions réglementées.

Elle a renouvelé les mandats d'administrateurs de M. Henri Giscard d'Estaing, M. Marc Ladreit de Lacharrière, M. Jean-Charles Naouri, M. Gilles Pinoncély et de la société Matignon-Diderot ainsi que le mandat de censeur de M. Pierre Giacometti.

En outre, l'Assemblée générale a renouvelé l'autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet d'acquérir des actions de la Société.

Puis, l'Assemblée générale a renouvelé, pour 26 mois, les différentes autorisations financières conférées au Conseil d'administration afin de permettre à la société de faire appel, le cas échéant, au marché pour la poursuite de sa stratégie de développement et l'amélioration de sa structure financière. Ainsi l'Assemblée a :

- délégué au Conseil d'administration, la compétence de décider l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, des actions ou valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou d'actions existantes de toute société dont elle détient directement ou indirectement 50% du capital ou à des titres de créances ;
- délégué au Conseil d'administration, la compétence de décider l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, des actions ou valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou d'actions existantes de toute société dont elle détient directement ou indirectement 50% du capital ou à des titres de créances, dans le cadre d'offres au public ;
- délégué au Conseil d'administration, la compétence de décider l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, des actions ou valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou d'actions existantes de toute société dont elle détient directement ou indirectement 50% du capital ou à des titres de créances, dans le cadre d'une offre visée à l'article L.411-2, II du Code Monétaire et financier ;
- autorisé le Conseil d'administration, dans le cadre des émissions réalisées sans droit préférentiel de souscription, dans la limite de 10% du capital social par an, de fixer le prix d'émission sur la base de la moyenne pondérée du cours de l'action au cours des dix dernières séances de Bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximale de 5% ;

- autorisé le Conseil d'administration à augmenter le montant de l'émission initiale dans le cadre d'augmentations de capital réalisées, avec ou sans droit préférentiel de souscription;
- délégué au Conseil d'administration la compétence d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfiques, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise ;
- délégué au Conseil d'administration la compétence d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'offre publique mise en œuvre par Casino, Guichard-Perrachon sur les titres d'une autre société cotée avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
- délégué au Conseil d'administration les pouvoirs d'émettre, dans la limite de 10% du capital de la société, des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- a limité le montant global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou à terme, en vertu des délégations susvisées à 80 millions d'euros et celui des émissions de titres de créance qui pourraient être réalisées, immédiatement et/ou à terme, sur la base de ces délégations à 2 milliards d'euros ou sa contre-valeur en devises ou en unités monétaires composites ;
- a autorisé l'émission par toute société qui détient plus de 50% du capital de Casino, Guichard-Perrachon de valeurs mobilières de la société émettrice donnant droit à l'attribution d'actions existantes de la société ;
- a autorisé le Conseil d'administration à consentir, d'une part, des options d'achat d'actions de la société et, d'autre part, des options de souscription d'actions au bénéfice des membres du personnel de la Société ainsi que du personnel et des mandataires sociaux des sociétés qui lui sont liées, à l'exception des dirigeants mandataires sociaux de la Société qui ne pourraient pas être bénéficiaires d'options d'achat d'actions. Le nombre total d'options d'achat d'actions et le nombre total d'options de souscription d'actions pouvant être consenties ne pourraient être supérieur à 2% du nombre total des actions représentant le capital social de la société au jour de l'assemblée générale;
- a autorisé le Conseil d'administration à attribuer gratuitement des actions de la société au bénéfice des membres du personnel de la Société ainsi que du personnel et des mandataires sociaux des sociétés qui lui sont liées, à l'exception des mandataires sociaux de la Société qui ne pourraient être bénéficiaires d'attribution gratuites d'actions. Le nombre total d'actions pouvant être attribué ne pourrait être supérieur à 1% du nombre total des actions représentant le capital social de la société au jour de l'assemblée générale;
- a autorisé le Conseil d'administration à décider et réaliser une augmentation de capital dont la souscription serait réservée aux salariés dans le cadre des dispositions de l'article L.3332-19 du Code du travail.

Puis l'Assemblée générale a approuvé successivement la fusion par absorption des sociétés Chamer, Minahouet et Orgecourt conduisant à une augmentation de capital de 319,77 € par création de 209 actions de 1,53 € de valeur nominale et modifié en conséquence l'article 6 des statuts.

Enfin elle a autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à réduire le capital social par annulation d'actions détenues en propres dans la limite de 10% du capital existant.

Résultat des votes

- Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Résolutions	Objet	Pour		Contre		Abstention	
		%	Nombre de voix	%	Nombre de voix	%	Nombre de voix
n°1	Approbation des comptes annuels	99,75%	124 519 034	0,14%	179 782	0,11%	136 290
n°2	Approbation des comptes consolidés	99,84%	124 636 879	0,15%	179 906	0,01%	18 321
n°3	Affectation du résultat et fixation du dividende	99,85%	124 648 281	0,14%	170 797	0,01%	16 028
n°4	Convention réglementée : Convention de partenariat avec Mercialys	99,77%	124 537 602	0,19%	239 883	0,04%	42 864
n°5	Convention réglementée : Convention d'avances en compte courant avec Mercialys	99,79%	124 555 621	0,19%	240 691	0,02%	24 037
n°6	Convention réglementée : Avenant à la Convention de prêts et d'avances en compte courant avec Monoprix	99,79%	124 569 484	0,19%	239 941	0,02%	24 946
n°7	Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Henri Giscard D'Estaing	95,39%	119 080 182	4,59%	5 729 107	0,02%	25 817
n°8	Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Marc Ladreit de Lacharrière	89,68%	111 952 340	10,21%	12 739 990	0,11%	142 776
n°9	Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Charles Naouri	95,24%	118 892 899	4,74%	5 918 564	0,02%	23 643
n°10	Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Gilles Pinoncély	94,32%	117 738 896	5,66%	7 066 496	0,02%	29 714
n°11	Renouvellement du mandat d'administrateur de la société Matignon Diderot	95,33%	119 008 925	4,55%	5 679 180	0,12%	147 001
n°12	Renouvellement du mandat de censeur de M. Pierre Giacometti	87,50%	109 224 949	12,40%	15 485 300	0,10%	124 857
n°13	Autorisation d'achat par la Société de ses propres actions	99,65%	124 390 866	0,33%	415 425	0,02%	28 815

• **Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire**

Résolutions	Objet	Pour		Contre		Abstention	
		%	Nombre de voix	%	Nombre de voix	%	Nombre de voix
n° 14	Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou d'actions existantes de toute société dont elle détient directement ou indirectement plus de 50% du capital ou à des titres de créances, avec maintien du droit préférentiel de souscription	97,42%	121 515 047	2,56%	3 186 798	0,02%	26 586
n° 15	Délégation de compétence conférée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou d'actions existantes de toute société dont elle détient directement ou indirectement plus de 50% du capital ou à des titres de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'offres au public	87,04%	108 562 137	12,92%	16 119 066	0,04%	47 228
n° 16	Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou d'actions existantes de toute société dont elle détient directement ou indirectement plus de 50% du capital ou à des titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'une offre visée à l'article L.411-2, II du Code monétaire et financier.	83,73%	104 434 880	16,17%	20 173 703	0,10%	119 848
n° 17	Autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet de fixer le prix des émissions réalisées sans droit préférentiel de souscription selon les modalités déterminées par l'Assemblée générale, en vertu de l'article L.225-136 du Code de commerce	85,08%	106 120 331	14,88%	18 558 729	0,04%	49 371
n° 18	Autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le montant de l'émission initiale dans le cadre d'augmentations de capital réalisées avec ou sans droit préférentiel de souscription	83,37%	103 982 926	16,59%	20 698 640	0,04%	46 865

Résolutions	Objet	Pour		Contre		Abstention	
		%	Nombre de voix	%	Nombre de voix	%	Nombre de voix
n°19	Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise	99,76%	124 436 596	0,20%	244 646	0,04%	47 189
n°20	Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'offre publique mise en œuvre par Casino, Guichard-Perrachon sur les titres d'une autre société cotée avec suppression du droit préférentiel de souscription	83,04%	103 569 311	16,92%	21 110 943	0,04%	48 177
n°21	Délégation de pouvoirs conférée au Conseil d'administration, dans la limite de 10% du capital de la Société, à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	98,09%	122 349 572	1,89%	2 349 904	0,02%	28 955
n°22	Limitation globale des autorisations financières conférées au Conseil d'administration.	98,71%	123 114 947	1,27%	1 583 819	0,02%	29 665
n°23	Autorisation d'émission par toute société qui détient plus de 50% du capital de la société Casino, Guichard-Perrachon de valeurs mobilières de la société émettrice donnant droit à l'attribution d'actions existantes de la Société	88,62%	110 537 843	11,34%	14 140 513	0,04%	50 075
n°24	Autorisations de consentir des options d'achat d'actions au bénéfice des membres du personnel de la Société ainsi que du personnel et des mandataires sociaux des sociétés qui lui sont liées	85,09%	106 129 154	14,83%	18 496 069	0,08%	103 208
n°25	Autorisations de consentir des options de souscription d'actions au bénéfice des membres du personnel ainsi que du personnel et des mandataires sociaux des sociétés qui lui sont liées	88,44%	106 566 282	14,52%	18 112 376	0,04%	49 773
n°26	Autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions de la Société au bénéfice des membres du personnel de la Société ainsi que du personnel et des mandataires sociaux des sociétés qui lui sont liées	84,49%	105 389 513	15,48%	19 306 006	0,03%	32 912

Résolutions	Objet	Pour		Contre		Abstention	
		%	Nombre de voix	%	Nombre de voix	%	Nombre de voix
n°27	Autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital ou de céder des actions auto-détenues au profit des salariés	98,52%	122 887 767	1,38%	1 715 101	0,10%	125 563
n°28	Fusion par absorption de la société Chamer	99,74%	124 407 694	0,23%	287 381	0,03%	33 356
n°29	Fusion par absorption de la société Minahouet	99,74%	124 410 538	0,23%	284 152	0,03%	33 741
n°30	Fusion par absorption de la société Orgecourtr	99,73%	124 396 381	0,23%	284 252	0,04%	47 798
n°31	Constatation de l'augmentation de capital résultant des fusions qui précèdent et modification de l'article 6 des statuts	99,74%	124 410 267	0,23%	284 432	0,03%	33 732
n°32	Autorisation de réduire le capital social par annulation d'actions détenues en propres	99,76%	124 427 079	0,21%	267 141	0,03%	34 211
n°33	Pouvoirs pour formalités	99,83 %	124 522 441	0,14%	170 538	0,03%	35 452
